



# WEBINAIRE

VERS LA DEMATERIALISATION  
DE L'APPLICATION DU DROIT  
DES SOLS : LA CONDUITE DU  
CHANGEMENT

LE 06 AVRIL 2020

DE 13H A 14H

DUREE : 1 HEURE

## PROGRAMME



QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITES  
PROGRESSENT

Retrouvez toutes les manifestations  
sur [www.cnfpf.fr](http://www.cnfpf.fr), rubrique  
**PROCHAINS RENDEZ-VOUS**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes de plus de 3 500 habitants recevront et instruiront par voie dématérialisée les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme.

Cette procédure dématérialisée va modifier l'instruction dématérialisée des autorisations du droit des sols.

Pour vous permettre de mieux accompagner les agents et les cadres impactés par cette transformation, Marc Beaulier, associé du cabinet Public Impact Management, insistera sur l'importance cruciale de la conduite du changement et vous proposera des pistes de méthode et des argumentaires pour gérer ce changement.

**DATE : Lundi 06 avril 2020**

**HORAIRE DE CONNEXION : A partir de 12H45**

**HORAIRE DU WEBINAIRE : 13H – 14H**

**INTERVENANT :**

**Marc Beaulier**, associé du cabinet Public Impact Management, Expert des collectivités locales et de la transition numérique, Co-pilote depuis un an une mission d'appui auprès de la DHUP sur le programme Démat ADS.

**MODALITES D'INSCRIPTION AU WEBINAIRE :**

Le suivi du webinaire nécessite une inscription préalable qui vous permettra de récupérer l'adresse de connexion.

- **Pour les agents territoriaux** : dirigez-vous à présent sur la plateforme d'inscription en ligne du CNFPT à laquelle votre collectivité est enregistrée : <https://inscription.cnfpt.fr/>. Saisissez le code d'inscription suivant : **SXWE4 011**.

En cas de difficulté, demandez de suite à votre référent formation en collectivité de vous y inscrire.

**Vous recevrez alors automatiquement les instructions de connexion de notre part.**

- **Pour les agents territoriaux dans l'incapacité de s'inscrire depuis la plateforme d'inscription en ligne du CNFPT (indisponibilité des services RH) et pour les non territoriaux** : dirigez-vous sur notre plateforme de prise en compte de votre participation en cliquant [ici](#)

**ATTENTION : NOMBRE D'INSCRIPTIONS LIMITE A 1 000 !**

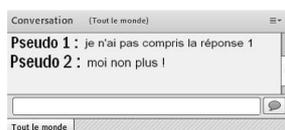
(en cas d'impossibilité d'accès aux plateformes susmentionnées, cela signifie que les inscriptions sont closes).

Le webinaire sera enregistré et vous aurez la possibilité de le visionner de manière asynchrone sur la e-communauté urbanisme et aménagement du CNFPT : <https://e-communaut.es.cnfpt.fr/home>. L'inscription y est rapide et gratuite !

### MODALITES DE CONNEXION AU WEBINAIRE :

Un webinaire est une conférence en ligne 'adobe connect ' accessible à partir d'un simple navigateur internet. Vous y êtes identifiés en saisissant un pseudo. Pour de meilleures conditions d'écoute, il est conseillé d'avoir un casque audio. Un tutoriel en ligne est à votre disposition : cliquez [ici](#)

Sinon, vous disposez également d'une zone de saisie afin de poser vos questions ou de faire vos remarques.



Le webinaire est enregistré afin d'être mis à disposition d'autres stagiaires.

Pour y accéder :

- **Pour les agents territoriaux :** vous serez connectés au webinaire via la plateforme de formation à distance du CNFPT. Vous allez donc recevoir des codes, consignes et liens de connexion à cette plateforme, avec votre convocation.
- **Pour les autres, non-territoriaux :** vous saisissez le lien reçu dans votre navigateur internet ou dans l'application adobe connect installée sur votre smartphone.

### CONTACT :

Christine COUTURE  
[Urbanisme.InsetDK@cnfpt.fr](mailto:Urbanisme.InsetDK@cnfpt.fr)